



**EMOND
HARNDEN**
LABOUR & EMPLOYMENT LAW
DROIT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

R. Paul Marshall

✉ pmarshall@ehlaw.ca ☎ 613 940-2754

PAR TÉLÉCOPIEUR : 613-996-9138

Le 2 janvier 2019

Maître Roger Bilodeau, c.r.
Registraire
Cour suprême du Canada
301 rue Wellington
Ottawa, Ontario K1A 0J1

Maître Bilodeau,

Objet : *Bouragba et al c Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et al*
Numéro de dossier de la Cour suprême du Canada : 38431

Nous représentons les Intimés le Conseil scolaire de district catholique de l'Est de l'Ontario et Lyne Racine (ci-après les « Intimés »).

La demande d'autorisation d'appel demande à la Cour suprême du Canada de se pencher sur une décision de la Cour d'appel de l'Ontario où l'unique enjeu est l'application des principes bien établis en jurisprudence gouvernant une demande de prorogation des délais (voir, p.ex., *Rizzi v Mavros*, 2007 ONCA 350).

La demande d'autorisation d'appel ne recense aucune question d'importance nationale ou d'importance pour le public.

En ce sens, les Intimés demandent que la demande d'autorisation d'appel soit rejetée pour les motifs exposés par les honorables juges Sharpe, Rouleau et van Rensberg de la Cour d'appel de l'Ontario¹, ainsi que par l'honorable Juge Pardu de la Cour d'appel de l'Ontario².

Les Intimés demandent également leurs dépens.

Veuillez agréer, Maître Bilodeau, l'expression de nos salutations les meilleures.

EMOND HARNDEN s.r.l.

R. Paul Marshall

c.c.: Jeffrey Claydon
Sabrina Fiocco
Richard Sinclair
Eli Mogil et Charlotte-Anne Malischewski
Ahmed Bouragba

¹ Demande d'autorisation d'appel, aux pp. 20-22.

² Demande d'autorisation d'appel, aux pp. 23-28.

707 rue Bank St
Ottawa, ON K1S 3V1
☎ 613 563-7660

439 av. University Ave
Toronto, ON M5G 2N8
☎ 416 922-3773

☎ 1 888 563-7660
☎ 613 563-8001
EHLAW.CA | 📧 | 📱

